

NICOLAS DIAZ

# L'Institut régional de pêche et de marine (IRPM)

## **C**aractéristiques

L'Institut régional de pêche et de marine (IRPM) est une association à but non lucratif (loi de 1901) créée en 1981 à la Guadeloupe dans un contexte de relance et de modernisation de la pêche. Il vient épauler l'action d'une autre structure créée en 1977 par les Affaires maritimes pour favoriser le développement de la pêche, le Service de développement et d'aide technique (SDAT)<sup>1</sup>. Les deux structures œuvrent en étroite collaboration et ont toutes deux une action

d'assistance technique et de formation. Mais, alors que le SDAT est un simple service d'État sans identité propre, l'IRPM se caractérise comme une structure locale représentant les intérêts spécifiques de la Guadeloupe.

Cette orientation s'est accentuée avec la décentralisation qui a diminué les interventions directes de l'État et réduit le champ d'intervention des Affaires maritimes et qui, parallèlement, a renforcé le pouvoir du Conseil régional qui joue désormais un rôle crucial en matière d'aménagement et de soutien des activités de pêche.

<sup>1</sup> Longtemps animé par Claude Langlais et aujourd'hui en sommeil, le SDAT a joué un rôle capital dans l'information et l'assistance aux pêcheurs. C'est lui qui a facilité l'implantation de machines à glace et de chambres froides sur le pourtour de l'archipel, qui a accompagné la création et le montage des coopératives de pêcheurs et mené des opérations de marquage des engins dormants. Il a aussi à son actif un petit manuel précisant les conditions d'exercice de la pêche marine dans les eaux de la Guadeloupe.

### **Statut**

Le statut de l'IRPM a ainsi évolué dans le sens d'un renforcement de son rôle et de la participation des instances locales. Le président de l'IRPM est le président de la Chambre de commerce et d'industrie de Basse-Terre et son vice-président, le président du Conseil régional de la Guadeloupe. Son conseil d'administration compte 19 membres dont 9 socio-professionnels, et représente l'ensemble des filières d'activités liées à la mer. L'IRPM est dirigé par un ingénieur agronome, Kasy Druault-Aubin

### **Fonctions**

Depuis sa création, l'IRPM mène une politique d'actions concrètes en faveur de la pêche, qui peuvent être regroupées selon deux grands axes : la recherche appliquée et le développement d'une part, la formation et l'information d'autre part.

Dans le domaine de la recherche appliquée, l'IRPM joue le rôle d'une agence de développement pour la pêche et l'aquaculture à travers l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de différents programmes. Ses interventions se font dans une optique de filière et portent sur l'environnement marin, les ressources marines, la pêche, la valorisation et la commercialisation des produits de la mer.

En matière de formation, l'IRPM assure des cycles de formation orientés vers l'augmentation des connaissances et de la qualification des pêcheurs d'une part, et vers la constitution d'une

main-d'œuvre qualifiée correspondant aux besoins des professions maritimes, d'autre part.

Au fur et à mesure que se développent ses moyens d'intervention, l'IRPM tend à devenir une véritable Chambre des métiers au service des entreprises et des hommes tournés vers la mer.

### **Financement**

Les actions de l'IRPM sont financées sur fonds publics en provenance :

- de la Région (Conseil régional),
- de l'État (Fidom, Ofimer : Office interprofessionnel des produits de la mer),
- de l'Union européenne (FSE : Fonds social européen, Feder : Fonds européen de développement régional, Ifop : Instrument financier d'orientation de la pêche),
- d'institutions internationales (PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement).

### **Moyens techniques**

Pour développer ses actions, l'IRPM dispose d'infrastructures et de matériels modernes adaptés à ses objectifs, qui sont regroupés à Gourbeyre à proximité de Basse-Terre. Sans compter les locaux administratifs, elles comprennent des salles de cours et de travaux pratiques, un centre de documentation océanographique multimedia, un chantier naval école, un atelier de transformation des produits de la mer et un parc informatique fonctionnant en réseau et raccordé à Internet ainsi qu'à la base de données inter-DOM.

## Actions

Les actions les plus significatives conduites par l'IRPM au cours des années écoulées ont été les suivantes.

## Recherche et développement

Dans ce domaine, elles vont dans le sens d'une politique de redéploiement des flottilles vers le large et d'exploitation de nouvelles espèces. Parmi elles, on peut citer :

- l'étude des possibilités d'exploitation du plateau continental guyanais,
- l'étude des stocks de ressources profondes (crustacés et requins),
- l'expérimentation d'engins adaptés à la pêche profonde (casiers à crustacés, palangres à requin, filets pour lutjanidés),
- l'introduction et le suivi de DCP,
- l'implantation de récifs artificiels à langoustes,
- la conception d'un prototype de bateau ponté polyvalent de 12 m de long,
- l'étude de faisabilité de fermes aquacoles (crevettes pénéides, « colas bâtarde » (*Elagatis bipinnulata*),
- l'étude des possibilités de transport et de transformation des produits de la mer,

- le balisage des engins de pêche,
- l'étude de l'impact de la senne,
- l'étude de la sécurité à bord,
- des études de courantologie et de télédétection.

## Formation et information

Les actions conduites concernent les métiers de marin de pêche, de plaisance et de commerce, la construction navale et la maintenance des bateaux, la transformation et la commercialisation du poisson. S'y ajoutent des formations qualifiantes en matière de navigation (apprentissage de l'électronique de bord : GPS, sondeur, radar, transmissions,...), de fabrication et utilisation d'engins de pêche, de transformation et commercialisation des produits de la mer (à destination notamment des femmes de pêcheurs).

En matière d'information et de coopération, on peut citer la participation au réseau scientifique et technique inter-DOM et inter-RUP (régions ultrapériphériques de l'Union européenne) pour le soutien de la pêche et de l'aquaculture.